



La Défense, le 9 mars 2018

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

Madame Elisabeth BORNE
Ministre chargée des transports

Monsieur Jacques MEZARD,
Ministre de la cohésion des territoires

Objet : Urgent : situation à Mayotte

Réf : VT/2018-12

Madame, Messieurs les ministres,

Lors de notre rencontre du 29 juin 2017, vous nous avez assurés de votre attention sur la situation de vos agents dans les DOM-COM, notamment à Mayotte, et de votre disponibilité pour une audience à ce sujet.

Nous revenons vers vous aujourd'hui alors que Mayotte est depuis trois semaines en grève générale contre l'insécurité.

La CFDT est partie prenante de l'intersyndicale et du mouvement citoyen qui portent cette revendication et aussi toutes celles liées à la situation inadmissible de Mayotte par rapport aux autres départements français.

Nous sommes particulièrement attentifs à tout ce qui implique nos ministères, la gestion des routes, de l'eau, des déchets, du logement, la préservation de la biodiversité mais aussi les manquements des ministères en matière d'action sociale, d'offres de logements et de restauration à prix décent, de formation ou d'accès aux postes d'encadrement pour les agents mahorais.

Le climat social qui règne sur l'île est très tendu. Or, les agents de vos services sont en première ligne car ils sont chargés de libérer, pour l'ensemble de la population, les voies d'accès obstruées par des barrages et ce, bien qu'ils partagent largement les revendications portées. Ils se retrouvent ainsi pris entre deux feux alors que la situation a déjà dégénéré plusieurs fois entre manifestants et forces de l'ordre depuis le début du mouvement.

Nous souhaitons que vos personnels puissent accomplir leur mission dans des conditions de sécurité optimales. Vous en êtes les garants.

Nous attirons également votre attention sur la question de la reprise des services effectués dans la fonction publique territoriale pour le calcul du reclassement et de la retraite des agents en poste à Mayotte qui n'a toujours pas été traitée de façon satisfaisante. Les agents concernés restent dans le flou, condamnés d'une part à un déroulement de carrière ralenti et médiocre au

vu des perspectives dans vos services mahorais et d'autre part, à un recul significatif de leur niveau de vie lors de leur départ en retraite.

En outre, nous demandons aussi que soit vraiment réglée la situation des personnels contractuels qui cotisent à l'IRCANTEC sans que la réglementation de cet organisme permette que cela soit pris en compte dans le versement effectif d'une retraite complémentaire.

La CFDT souhaite être reçue sur tous ces sujets.

Veillez agréer, Madame, Messieurs les ministres, l'expression de nos salutations respectueuses.

La secrétaire générale de l'UFETAM/CFDT



Véronique THYS

Copies : M. Jacques Clément – DRH
Mme Régine Engström - SG